



**AR Prefecture**

005-200034502-20260227-2026\_024-DE  
Reçu le 09/03/2026

Extrait du registre des  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

**Séance du 27 février 2026**

**L'an deux mille vingt-six le vingt-sept du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du vingt-trois du mois de février deux mille vingt-six sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.**

**Etaient présents : 16**

Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Marie-Noële CHAIX, M. Laurent DAUMARK, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Mickaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, M. Bruno SEBBAN.

**Etaient absents : 2**

Mme Aurélie DESSEIN, Mme Nelly MARY.

**Etaient absents et représentés : 1**

M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK.

**A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.**

**Mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes pour le lancement d'un contrat de prestation sociale sous forme de ticket restaurant**

Monsieur le Maire,

**Rappelle** que par délibération n°2024\_097 en date du 9 décembre 2024, la commune a adhéré au contrat de prestations sociales par le CDG 05 – Tickets restaurants.

**Expose** que le marché actuel avec le groupe Edenred dans le cadre dudit contrat prendra fin le 31 décembre 2026.

**Rappelle** que le Centre de Gestion des Hautes-Alpes (CDG 05), conformément à l'article L452-42 du code général de la fonction publique, procède à la présente consultation en vue de proposer un nouveau contrat cadre d'action sociale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 sous la forme de titres restaurant en direction des personnels territoriaux des collectivités et des établissements publics des Hautes-Alpes qui en auront exprimé le souhait. En proposant un tel dispositif, le CDG05 entend soutenir les employeurs territoriaux des Hautes-Alpes dans leur volonté de développer des prestations sociales en faveur des agents territoriaux. Il s'agit en effet d'un levier non négligeable d'attractivité et de lutte contre les inégalités.

**Propose** de donner mandat au CDG 05 en vue de lancer une procédure de passation d'un contrat cadre de prestation sociale sous la forme de titres restaurant pour le compte de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Ce mandat est sans engagement. Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure menée dans le respect des règles de la commande publique. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.



**AR Prefecture**

005-200034502-20260227-2026\_024-DE

Reçu le 09/03/2026

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L452-42,

**Considérant** la proposition du CDG 05 visant à négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des collectivités,

**Considérant** l'intérêt, notamment financier, de participer pour la commune à cette mise en concurrence avec prise d'effet au 01/01/2027,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

**ARTICLE 1. Charger** le Centre de Gestion des Hautes-Alpes de négocier un contrat cadre de prestations sociales concernant l'acquisition de titres restaurant pour les agents territoriaux de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur.

**ARTICLE 2. Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

|                       |    |              |    |
|-----------------------|----|--------------|----|
| Membres en exercice : | 19 | Pour :       | 17 |
| Membres présents :    | 16 | Abstention : | 0  |
| Membres représentés : | 1  | Contre :     | 0  |

Transmis en Préfecture le : **09 MARS 2026**

Affiché ou publié le : **09 MARS 2026**

Ainsi fait et délibéré le 27 février 2026

Pour copie conforme

Le Maire

  
Laurent DAUMARK

